



SONDAGE SUR LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE 2008

LA CONDUITE EN ÉTAT D'IVRESSE
AU CANADA PAR RÉGION

**TIRF**

À propos du sondage. Ces résultats sont issus du Sondage sur la sécurité routière, sondage d'opinion publique annuel élaboré et administré par la FRBR. Au total, 1 201 Canadiens se sont prêtés à l'entrevue. Les résultats peuvent être considérés comme exacts, avec une marge d'erreur de 2,9 %, 19 fois sur 20. La réponse à la plupart des questions faisait appel à une échelle de un à six, où six indiquait un accord, une préoccupation ou un soutien élevé, tandis qu'un marquait un accord, une préoccupation ou un soutien faible.

Soutien financier assuré par :

TRANSPORTS CANADA
Canada

**Brewers Association
of Canada**



**L'Association des
brasseurs du Canada**

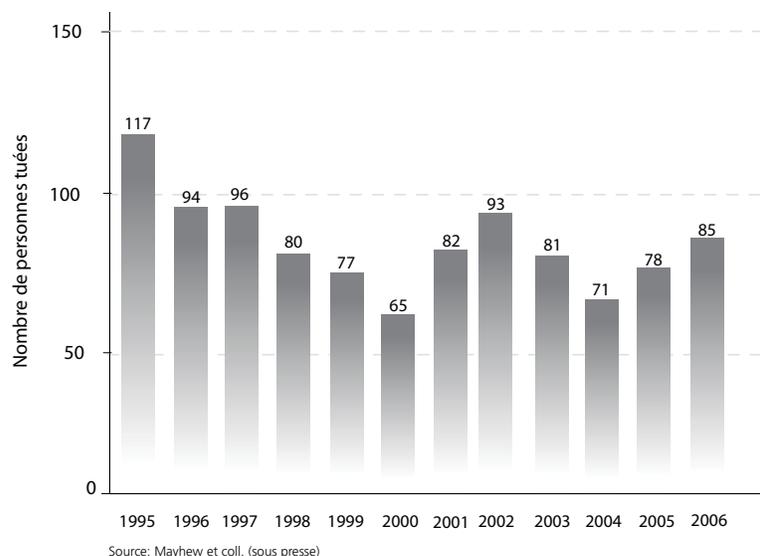
TABLE DES MATIÈRES

La conduite en état d'ivresse dans le Canada atlantique	1
La conduite en état d'ivresse au Québec	7
La conduite en état d'ivresse en Ontario	13
La conduite en état d'ivresse dans les Prairies	19
La conduite en état d'ivresse en Colombie-Britannique	25

LA CONDUITE EN ÉTAT D'IVRESSE DANS LE CANADA ATLANTIQUE

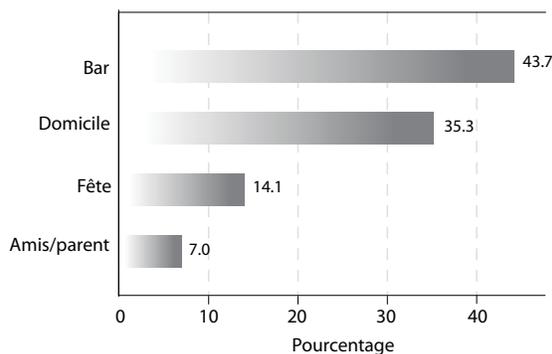
La présente fiche d'information résume les résultats pour la région du Canada atlantique (Nouveau-Brunswick, Terre-Neuve-et-Labrador, Nouvelle-Écosse et Île-du-Prince-Édouard) du *Sondage sur la sécurité routière de 2008* sur la conduite en état d'ivresse au Canada. Ce sondage d'opinion publique annuel est réalisé par la Fondation de recherches sur les blessures de la route (FRDR) et parrainé par Transports Canada et l'Association des brasseurs du Canada. Il prend le pouls de la nation sur les questions clés en matière de sécurité routière à l'aide d'une vaste enquête téléphonique réalisée auprès d'un échantillon aléatoire représentatif de conducteurs canadiens. Les résultats régionaux et nationaux sur la conduite en état d'ivresse au pays sont publiés dans une série de fiches d'information complémentaires. Dans l'ensemble, les résultats nationaux et régionaux ne diffèrent pas énormément et les tendances que l'on voit apparaître dans chacune des régions sont comparables aux tendances nationales.

Combien de Canadiens meurent dans des collisions routières mettant en cause un conducteur en état d'ébriété dans le Canada atlantique? En 2006, année la plus récente pour laquelle on dispose de données, 85 Canadiens ont été tués dans des collisions routières mettant en cause un conducteur ivre dans la région de l'Atlantique. La hausse soutenue de ces décès depuis 2004 semble indiquer que la lutte contre l'alcool au volant a cessé de progresser.



Quel pourcentage de Canadiens conduisent en état d'ébriété dans la région du Canada atlantique? En réponse à une question sur la conduite après avoir consommé de l'alcool au cours des 30 derniers jours, 8,7 % des Canadiens de l'Atlantique ont admis l'avoir fait en 2008. Incidemment, ce pourcentage semble largement inférieur au résultat national de 18,1 %. Par ailleurs, 4,2 % des Canadiens de l'Atlantique ont déclaré avoir conduit alors qu'ils croyaient avoir dépassé la limite légale au cours des 12 derniers mois, en 2008.

Où les conducteurs du Canada atlantique ont-ils l'habitude de consommer de l'alcool? En 2008, 43,7 % de ceux qui ont conduit alors qu'ils croyaient avoir dépassé la limite permise déclarent avoir consommé de l'alcool dans un bar, près du tiers (35,3 %) des répondants affirment avoir généralement consommé de l'alcool à la maison, 14,1 % l'ont fait la plupart du temps au cours d'une fête et 7 %, le plus souvent au domicile d'un ami ou d'un proche. De telles tendances semblent indiquer qu'il faudra concevoir des messages et des approches variés pour influencer le comportement et réduire la conduite après la consommation d'alcool.



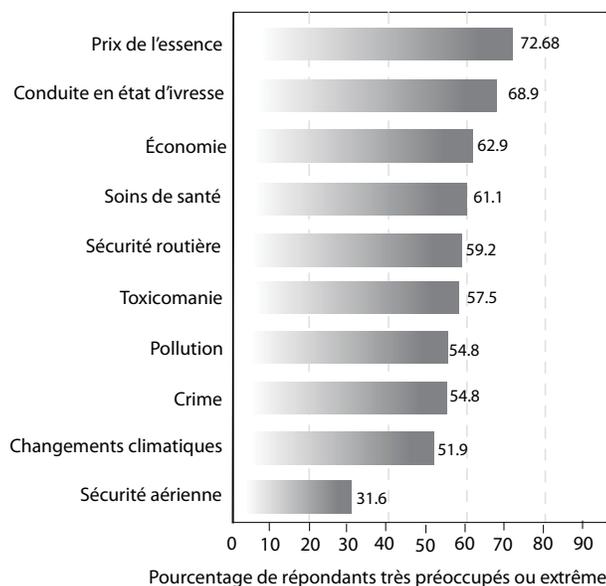
Combien de Canadiens de la région de l'Atlantique ont été passagers d'un véhicule conduit par une personne ayant consommé de l'alcool? Au cours du dernier mois écoulé, 6,4 % des Canadiens de la région de l'Atlantique ont indiqué avoir été les passagers d'un véhicule conduit par une personne qui avait consommé de l'alcool à une occasion, et 3,8 % ont mentionné que la situation s'était produite à deux reprises. Ces passagers mettent leur vie en danger. Même quand le taux d'alcoolémie (TA) est faible, le risque d'avoir une collision et la gravité des blessures possibles augmente substantiellement.

Combien de Canadiens de la région de l'Atlantique sont touchés par la conduite en état d'ivresse? Moins du tiers (28,4 %) des Canadiens de la région de l'Atlantique connaissent un membre de la famille ou un ami proche qui a été victime d'une collision liée à la conduite en état d'ivresse qu'ils n'ont pas eux-mêmes causée. Parmi ces personnes, 44,7 % ont dit connaître une victime et 55,3 % connaissent deux victimes ou plus. La conduite en état d'ivresse a des répercussions considérables sur la vie des Canadiens de la région de l'Atlantique, que ce soit des blessures graves, la hausse des coûts des soins de santé ou la perte de membres de la famille ou d'amis.

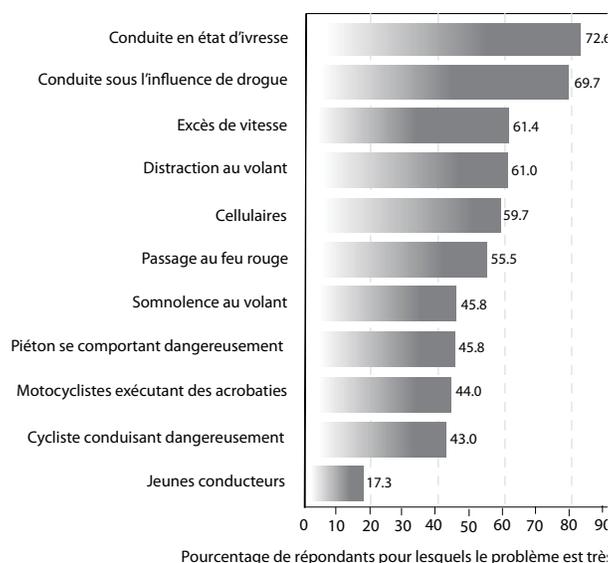
Dans la région de l'Atlantique, 17,8 % des Canadiens déclarent connaître un membre de la famille ou un ami qui a conduit en état d'ivresse et qui a causé une collision dont il était responsable. Parmi ces Canadiens, 69 % ont dit connaître une personne qui a conduit en état d'ébriété et causé une collision, tandis que les 31 % qui restent en connaissent deux ou plus. Il convient de signaler que la question posée aux Canadiens de l'Atlantique portait uniquement sur un membre de la famille ou un ami proche, de sorte que le résultat constitue vraisemblablement une sous-estimation du problème. Être responsable d'une collision liée à la conduite en état d'ébriété est une situation grandement stigmatisée qui peut avoir des répercussions très grandes sur la vie, non seulement de ceux qui sont en cause dans la collision, mais aussi de leurs

proches. Ceux qui connaissent une personne qui, ayant consommé de l'alcool, s'apprête à conduire sont bien placés pour empêcher cette personne pour qui ils ont de l'affection de le faire. Comme on peut le voir dans la figure précédente, environ 35 % des conducteurs en état d'ébriété boivent à leur domicile, ce qui signifie qu'au moins 65 % se trouvent avec des amis ou des membres de la famille qui pourraient prendre des mesures pour influencer sur leur comportement et prévenir le problème.

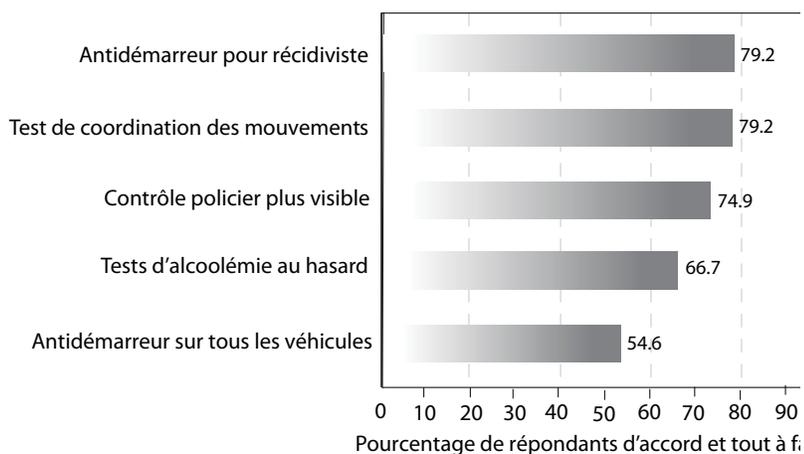
Où se situe la question de la conduite en état d'ivresse dans l'ordre des priorités publiques dans la région du Canada atlantique? Les Canadiens de la région de l'Atlantique sont davantage préoccupés par le prix de l'essence à la pompe que par tout autre problème social : 72,6 % se disent très préoccupés ou extrêmement préoccupés par le prix de l'essence. Toutefois, ce pourcentage n'est pas beaucoup plus élevé que celui de la conduite en état d'ivresse, deuxième sujet de préoccupation, avec 68,9 %. Le sujet qui les préoccupe le moins est celui de la sécurité aérienne (31,6 %).



Est-ce que la conduite en état d'ivresse est un problème de sécurité routière important pour les Canadiens de la région de l'Atlantique? Sur l'ensemble des problèmes de sécurité routière, la conduite en état d'ivresse a été cotée comme un problème très grave ou extrêmement grave par 79,7 % des Canadiens de la région de l'Atlantique – soit le plus important de tous les problèmes de sécurité routière. Il n'y a pas de quoi se surprendre, étant donné le taux élevé des décès liés à l'alcool sur les routes. Le deuxième problème qui est considéré comme très grave ou extrêmement grave est celui de la conduite sous l'influence de drogues (69,7 %), et celui qui suscite le plus faible taux de préoccupation est celui des jeunes conducteurs (17,3 %).



Degré de soutien aux différentes mesures dans la région du Canada atlantique. Les Canadiens de la région de l'Atlantique manifestent un appui solide aux diverses mesures visant à repérer les conducteurs ivres et à les empêcher de conduire. La figure ci-dessous montre que 79,2 % des Canadiens de la région de l'Atlantique sont d'accord ou tout à fait d'accord pour que l'usage d'antidémarrateurs soit obligatoire pour



les personnes déclarées coupables de conduite avec facultés affaiblies, et 79,2 % croient aussi que les conducteurs devraient avoir l'obligation de se soumettre à un test de coordination des mouvements lorsqu'ils sont soupçonnés d'être sous l'influence de l'alcool. Incidemment, le projet de loi C-2 a rendu possible l'adoption de lois permettant d'utiliser ce genre de test. Pour la première fois dans la région du Canada atlantique, en 2008, les Canadiens ont pu indiquer le degré de soutien qu'ils accordaient aux mesures suivantes : 74,9 % étaient d'accord ou tout à fait d'accord pour que la présence policière soit manifestement plus grande pour lutter contre la conduite en état d'ivresse; 66,7 % étaient d'accord ou tout à fait d'accord pour que les policiers soient autorisés à faire des tests d'alcoolémie au hasard pour repérer les conducteurs en état d'ivresse; plus de la moitié des Canadiens de la région de l'Atlantique (54,6 %) pensent que les antidémarrateurs devraient être obligatoires sur *tous* les véhicules.

Les Canadiens de la région de l'Atlantique qui étaient d'accord pour que les antidémarrers soient obligatoires pour **tous** les véhicules avaient à indiquer combien ils seraient prêts à payer pour qu'un tel dispositif soit installé dans leur voiture. En moyenne, la plupart d'entre eux seraient prêts à payer entre 105 \$ et 200 \$ pour un antidémarrereur.

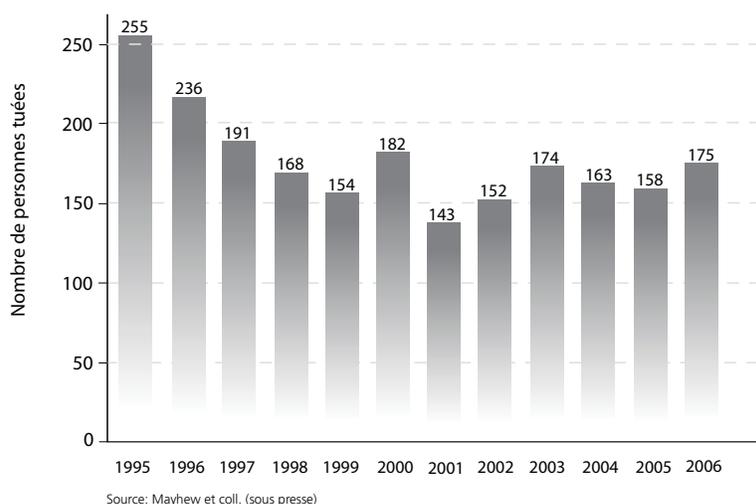
Bien que le public appuie davantage l'installation obligatoire d'antidémarrereurs pour les conducteurs déclarés coupables de conduite en état d'ivresse que pour **tous** les véhicules, plus de la moitié de tous les Canadiens de la région de l'Atlantique pensent que ces dispositifs devraient être obligatoires dans tous les véhicules. Cette tendance témoigne d'une sensibilisation croissante aux avantages que peuvent représenter ces appareils pour la sécurité. Dans bien des secteurs de compétence, les antidémarrereurs sont considérés comme des dispositifs faisant partie de l'équipement de série sur les véhicules, un peu comme les ceintures et les sacs gonflables. Des efforts ont été déployés pour rendre cette technologie moins importune et mieux adaptée à l'usage dans tous les véhicules.

À propos du sondage. Ces résultats sont issus du Sondage sur la sécurité routière, sondage d'opinion publique annuel élaboré et administré par la FRBR. Au total, 240 Canadiens de la région de l'Atlantique ont participé au sondage. Les résultats peuvent être considérés comme exacts, avec une marge d'erreur de 6,3 %, 19 fois sur 20. La réponse à la plupart des questions faisait appel à une échelle de un à six, où six indiquait un accord, une préoccupation ou un soutien élevé, tandis qu'un marquait un accord, une préoccupation ou un soutien faible.

LA CONDUITE EN ÉTAT D'IVRESSE AU QUÉBEC

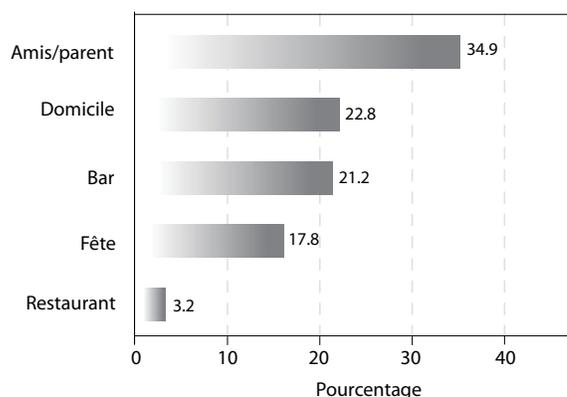
La présente fiche d'information résume les résultats provinciaux pour le Québec du Sondage sur la sécurité routière de 2008 sur la conduite en état d'ivresse au Canada. Ce sondage d'opinion publique annuel est réalisé par la Fondation de recherches sur les blessures de la route (FRDR) et parrainé par Transports Canada et l'Association des brasseurs du Canada. Il prend le pouls de la nation sur les questions clés en matière de sécurité routière à l'aide d'une vaste enquête téléphonique réalisée auprès d'un échantillon aléatoire représentatif de conducteurs canadiens. Les résultats régionaux et nationaux sur la conduite en état d'ivresse au pays sont publiés dans une série de fiches d'information complémentaires. Dans l'ensemble, les résultats nationaux et régionaux ne diffèrent pas énormément et les tendances que l'on voit apparaître dans chacune des régions sont comparables aux tendances nationales.

Combien de Canadiens meurent dans des collisions routières mettant en cause un conducteur en état d'ébriété au Québec? En 2006, année la plus récente pour laquelle on dispose de données, 175 Canadiens ont été tués dans des collisions routières mettant en cause un conducteur ivre au Québec, ce qui représentait une hausse par rapport à 2005. Une tendance générale à la baisse était évidente de 1995 à 2001 sauf en 2000. Depuis 2001, tout indique que les progrès de la lutte contre l'alcool au volant ont cessé.



Quel pourcentage de Canadiens conduisent après avoir consommé de l'alcool au Québec? En réponse à une question sur la conduite après avoir consommé de l'alcool au cours des 30 derniers jours, 24,9 % ont admis l'avoir fait en 2008. De plus, 7,5 % des Canadiens du Québec ont déclaré avoir conduit alors qu'ils croyaient avoir dépassé la limite légale au cours des 12 derniers mois. Incidemment, ces deux pourcentages semblent supérieurs aux résultats nationaux de 18,1 % et de 5,2 % respectivement. D'autres données seront toutefois nécessaires avant que l'on puisse confirmer l'apparition d'une tendance soutenue.

Où les conducteurs canadiens du Québec ont-ils l'habitude de consommer de l'alcool? En 2008, 34,9 % de ceux qui ont conduit alors qu'ils croyaient avoir dépassé la limite permise déclarent avoir consommé de l'alcool principalement au domicile d'un ami ou d'un parent, 22,8 % affirment avoir généralement consommé de l'alcool à la maison, 21,2 % l'ont fait la plupart du temps dans un bar, 17,8 % la plupart du temps au cours d'une fête et 3,2 %, le plus souvent au restaurant. De telles tendances semblent indiquer qu'il faudra concevoir des messages et des approches variés pour influencer le comportement et réduire la conduite après la consommation d'alcool.



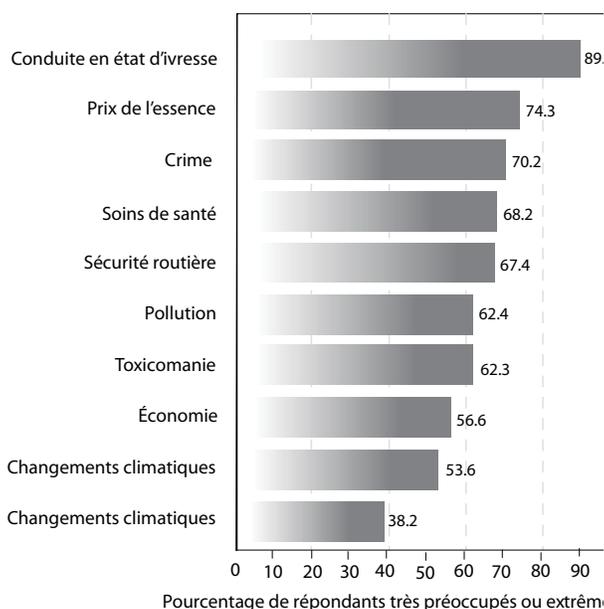
Combien de Canadiens du Québec ont été passagers d'un véhicule conduit par une personne ayant consommé de l'alcool? Au cours du mois écoulé, 6,9 % des Canadiens du Québec ont indiqué avoir été les passagers d'un véhicule conduit par une personne qui avait consommé de l'alcool à une occasion, et 9,1 % ont mentionné que la situation s'était produite à deux reprises. Ces passagers mettent leur vie en danger. Même quand le taux d'alcoolémie (TA) est faible, le risque d'avoir une collision et la gravité des blessures possibles augmentent substantiellement.

Combien de Canadiens du Québec sont touchés par la conduite en état d'ivresse? Environ 8,3 % des Canadiens du Québec connaissent un membre de la famille ou un ami proche qui a été victime d'une collision liée à la conduite en état d'ivresse qu'ils n'ont pas eux-mêmes causée. Parmi ces personnes, 74,8 % ont dit connaître une victime et 25,2 % connaissent deux victimes ou plus. La conduite en état d'ivresse a des répercussions considérables sur la vie des Canadiens, que ce soit des blessures graves, la hausse des coûts des soins de santé ou la perte de membres de la famille ou d'amis.

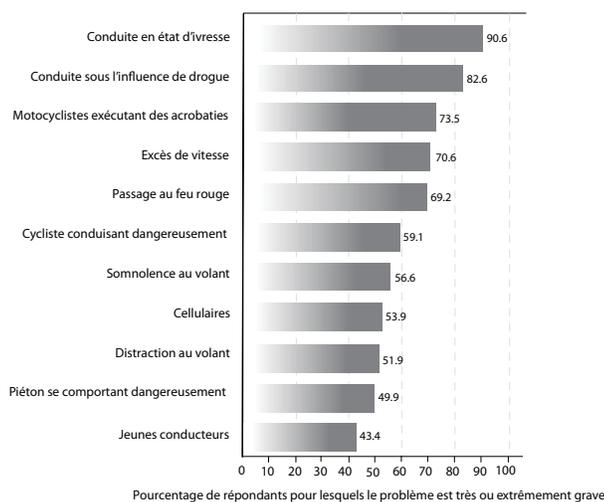
Au Québec, 10,4 % des Canadiens déclarent connaître un membre de la famille ou un ami qui a conduit en état d'ivresse et qui a causé une collision dont il était responsable. Parmi ces Canadiens, 78,2 % ont dit connaître une personne qui a conduit en état d'ébriété et causé une collision, tandis que les 21,8 % qui restent en connaissent deux ou plus. Il convient de signaler que la question posée aux Canadiens du Québec portait uniquement sur un membre de la famille ou un ami proche, de sorte que le résultat constitue vraisemblablement une sous-estimation du problème. Être responsable d'une collision liée à la conduite en état d'ébriété est une situation grandement stigmatisée qui peut avoir des répercussions très grandes sur la vie, non seulement de ceux qui sont en cause dans la collision, mais aussi de leurs proches. Ceux qui

connaissent une personne qui, ayant consommé de l'alcool, s'apprête à conduire sont bien placés pour empêcher cette personne pour qui ils ont de l'affection de le faire. Comme on peut le voir dans la figure précédente, seulement 22,8 % des conducteurs en état d'ébriété boivent à leur domicile, ce qui signifie qu'au moins 77,2 % se trouvent avec des amis ou des membres de la famille qui pourraient prendre des mesures pour influencer sur leur comportement et prévenir le problème.

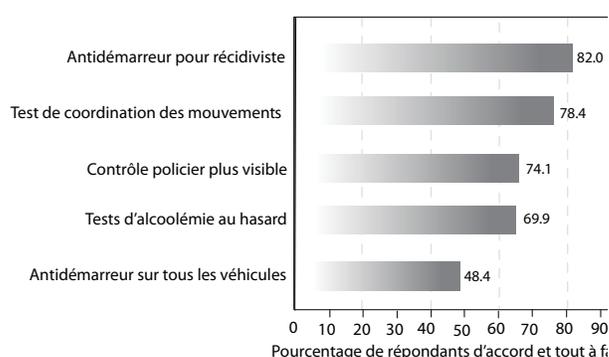
Où se situe la question de la conduite en état d'ivresse dans l'ordre des priorités publiques au Québec? Le nombre de Canadiens du Québec préoccupés par le problème de la conduite en état d'ivresse est plus important que pour tout autre problème social : 89,2 % se disent très préoccupés ou extrêmement préoccupés par ce problème. Le deuxième sujet de préoccupation dans l'ordre est le prix de l'essence à la pompe (74,3 %) tandis que celui qui les préoccupe le moins est la sécurité aérienne (38,2 %).



Est-ce que la conduite en état d'ivresse est un problème de sécurité routière important pour les Canadiens du Québec? Sur l'ensemble des problèmes de sécurité routière, la conduite en état d'ivresse a été cotée comme un problème très grave ou extrêmement grave par 90,6 % des Canadiens du Québec – soit le plus important de tous les problèmes de sécurité routière. Il n'y a pas de quoi se surprendre, étant donné le taux élevé des décès liés à l'alcool sur les routes. Le deuxième problème qui est considéré comme très grave ou extrêmement grave est celui de la conduite sous l'influence de drogues (82,6 %), et celui qui suscite le plus faible taux de préoccupation est celui des jeunes conducteurs (43,4 %).



Degré de soutien aux différentes mesures au Québec. Les Canadiens du Québec manifestent un appui solide aux diverses mesures visant à repérer les conducteurs ivres et à les empêcher de conduire. La figure ci-dessous montre que 82 % des Canadiens du Québec sont d'accord ou tout à fait d'accord pour que l'usage d'antidémarrage soit obligatoire pour les personnes déclarées coupables de conduite avec facultés affaiblies, et 78,4 % étaient d'accord ou tout à fait d'accord pour que la présence policière soit manifestement plus grande pour lutter contre la conduite en état d'ivresse. Près des trois quarts des Canadiens (74,1 %) pensent que les conducteurs devraient avoir l'obligation de se soumettre à un test de coordination des mouvements lorsqu'ils sont soupçonnés d'être sous l'influence de l'alcool. Incidemment le projet de loi C-2 a rendu possible l'adoption de lois permettant d'utiliser ce genre de test. Par ailleurs, 69,9 % étaient d'accord ou tout à fait d'accord pour que les policiers soient autorisés à faire des tests d'alcoolémie au hasard pour repérer les conducteurs en état d'ivresse; près de la moitié des Canadiens (48,4 %) pensent que les antidémarrage devraient être obligatoires sur *tous* les véhicules.



Les Canadiens du Québec qui étaient d'accord pour que les antidémarrage soient obligatoires pour *tous* les véhicules avaient à indiquer combien ils seraient prêts à payer pour qu'un tel dispositif soit installé dans leur voiture. En moyenne, la plupart d'entre eux seraient prêts à payer entre 135 \$ et 220 \$ pour un antidémarrage.

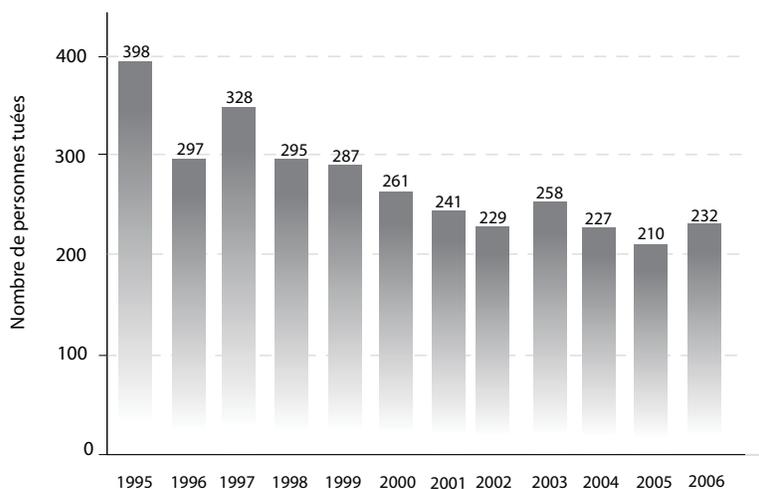
Bien que le public appuie davantage l'installation obligatoire d'antidémarrateurs pour les conducteurs déclarés coupables de conduite en état d'ivresse que pour **tous** les véhicules, près de la moitié de tous les Canadiens du Québec pensent que ces dispositifs devraient être obligatoires dans tous les véhicules. Cette tendance témoigne d'une sensibilisation croissante aux avantages que peuvent représenter ces appareils pour la sécurité. Dans bien des secteurs de compétence, les antidémarrateurs sont considérés comme des dispositifs faisant partie de l'équipement de série sur les véhicules, un peu comme les ceintures et les sacs gonflables. Des efforts ont été déployés pour rendre cette technologie moins importune et mieux adaptée à l'usage dans tous les véhicules.

À propos du sondage. Ces résultats sont issus du Sondage sur la sécurité routière, sondage d'opinion publique annuel élaboré et administré par la FRBR. Au total, 240 Canadiens du Québec ont participé au sondage. Les résultats peuvent être considérés comme exacts, avec une marge d'erreur de 6,3 %, 19 fois sur 20. La réponse à la plupart des questions faisait appel à une échelle de un à six, où six indiquait un accord, une préoccupation ou un soutien élevé, tandis qu'un marquait un accord, une préoccupation ou un soutien faible.

LA CONDUITE EN ÉTAT D'IVRESSE EN ONTARIO

La présente fiche d'information résume les résultats provinciaux pour l'Ontario du *Sondage sur la sécurité routière de 2008* sur la conduite en état d'ivresse au Canada. Ce sondage d'opinion publique annuel est réalisé par la Fondation de recherches sur les blessures de la route (FRDR) et parrainé par Transports Canada et l'Association des brasseurs du Canada. Il prend le pouls de la nation sur les questions clés en matière de sécurité routière à l'aide d'une vaste enquête téléphonique réalisée auprès d'un échantillon aléatoire représentatif de conducteurs canadiens. Les résultats régionaux sur la conduite en état d'ivresse au pays sont publiés dans une série de fiches d'information complémentaires. Dans l'ensemble, les résultats nationaux et régionaux ne diffèrent pas énormément et les tendances que l'on voit apparaître dans chacune des régions sont comparables aux tendances nationales.

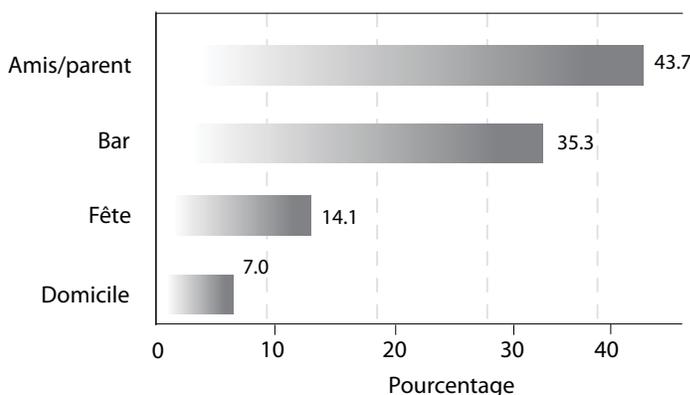
Combien de Canadiens meurent dans des collisions routières mettant en cause un conducteur en état d'ébriété en Ontario? En 2006, année la plus récente pour laquelle on dispose de données, 232 Canadiens ont été tués dans des collisions routières mettant en cause un conducteur ivre en Ontario, ce qui représentait une hausse considérable par rapport à 2005 quoique la tendance générale de 1995 à 2005 révèle une progression soutenue dans la lutte contre l'alcool au volant en Ontario.



Source: Mayhew et coll. (sous presse)

Quel pourcentage de Canadiens conduisent en état d'ébriété en Ontario? En réponse à une question sur la conduite après avoir consommé de l'alcool au cours des 30 derniers jours, 17,5 % des Canadiens d'Ontario ont admis l'avoir fait en 2008. Au cours des 12 derniers mois 3,9 % des Canadiens de l'Ontario ont admis avoir conduit alors qu'ils croyaient avoir dépassé la limite légale. Incidemment, ces deux pourcentages semblent inférieurs aux résultats nationaux de 18,1 % et de 5,2 % respectivement. D'autres données seront toutefois nécessaires avant que l'on puisse confirmer l'apparition d'une tendance soutenue.

Où les conducteurs canadiens d'Ontario ont-ils l'habitude de consommer de l'alcool? En 2008, 44,9 % de ceux qui ont conduit alors qu'ils croyaient avoir dépassé la limite permise déclarent avoir consommé de l'alcool principalement au domicile d'un ami ou d'un parent, un peu plus d'un tiers d'entre eux (34,3 %) affirment avoir généralement consommé de l'alcool dans un bar, 12,7 % l'ont fait la plupart du temps au cours d'une fête; et 8,1 %, généralement à la maison. De telles tendances semblent indiquer qu'il faudra concevoir des messages et des approches variés pour influencer le comportement et réduire la conduite après la consommation d'alcool.



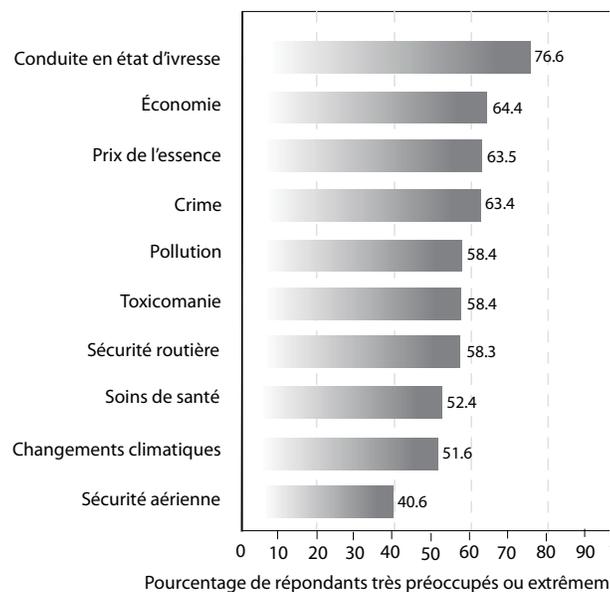
Combien de Canadiens de l'Ontario ont été passagers d'un véhicule conduit par une personne ayant consommé de l'alcool? Au cours du mois écoulé, 5,4 % des Canadiens de l'Ontario ont indiqué avoir été les passagers d'un véhicule conduit par une personne qui avait consommé de l'alcool à une occasion, et 4,2 % ont mentionné que la situation s'était produite à deux reprises. Ces passagers mettent leur vie en danger. Même quand le taux d'alcoolémie (TA) est faible, le risque d'avoir une collision et la gravité des blessures possibles augmentent substantiellement.

Combien de Canadiens de l'Ontario sont touchés par la conduite en état d'ivresse? Moins d'un tiers (25,4 %) des Canadiens de l'Ontario connaissent un membre de la famille ou un ami proche qui a été victime d'une collision liée à la conduite en état d'ivresse qu'ils n'ont pas eux-mêmes causée. Parmi ces personnes, 58,1 % ont dit connaître une victime et 41,9 % connaissent deux victimes ou plus. La conduite en état d'ivresse a des répercussions considérables sur la vie des Canadiens, que ce soit des blessures graves, la hausse des coûts des soins de santé ou la perte de membres de la famille ou d'amis.

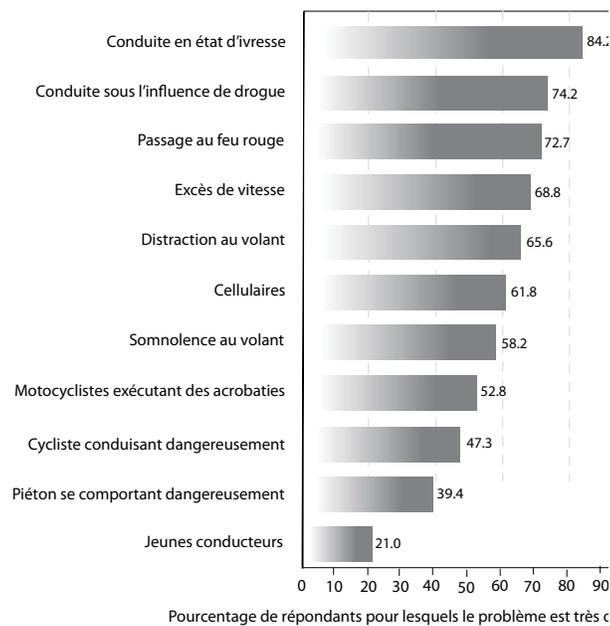
En Ontario, 15,5 % des Canadiens déclarent connaître un membre de la famille ou un ami qui a conduit en état d'ivresse et qui a causé une collision dont il était responsable. Parmi ces Canadiens, 72,5 % ont dit connaître une personne qui a conduit en état d'ébriété et causé une collision, tandis que les 27,5 % qui restent en connaissent deux ou plus. Il convient de signaler que la question posée aux Canadiens de l'Ontario portait uniquement sur un membre de la famille ou un ami proche, de sorte que le résultat constitue vraisemblablement une sous-estimation du problème. Être responsable d'une collision liée à la conduite en état d'ébriété est une situation grandement stigmatisée qui peut avoir des répercussions très grandes sur la vie, non seulement de ceux qui sont en cause dans la collision, mais aussi de leurs proches.

Ceux qui connaissent une personne qui, ayant consommé de l'alcool, s'apprête à conduire sont bien placés pour empêcher cette personne pour qui ils ont de l'affection de le faire. Comme on peut le voir dans la figure précédente, seulement 8,1 % des conducteurs en état d'ébriété boivent à leur domicile, ce qui signifie qu'au moins 91,9 % se trouvent avec des amis ou des membres de la famille qui pourraient prendre des mesures pour influencer sur leur comportement et prévenir le problème.

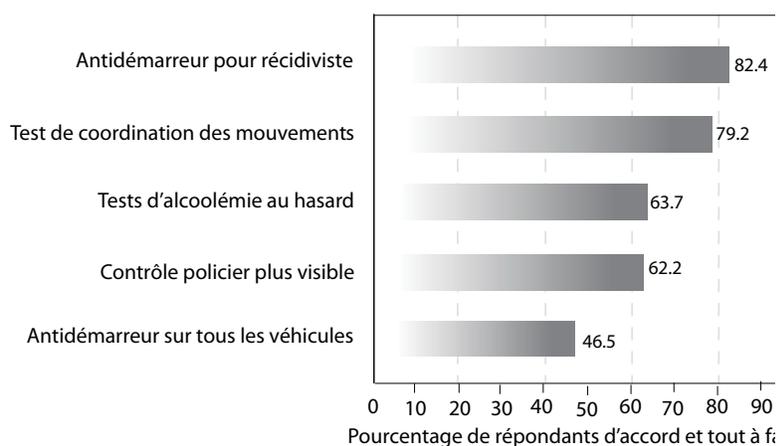
Où se situe la question de la conduite en état d'ivresse dans l'ordre des priorités publiques en Ontario? Les Canadiens de l'Ontario sont plus préoccupés par le problème de la conduite en état d'ivresse que pour tout autre problème social : 76,6 % se disent très préoccupés ou extrêmement préoccupés par ce problème. Le deuxième sujet de préoccupation dans l'ordre est l'économie (64,4 %), tandis que celui qui les préoccupe le moins est la sécurité aérienne (40,6 %).



Est-ce que la conduite en état d'ivresse est un problème de sécurité routière important pour les Canadiens de l'Ontario? Sur l'ensemble des problèmes de sécurité routière, la conduite en état d'ivresse a été cotée comme un problème très grave ou extrêmement grave par 84,2 % des Canadiens de l'Ontario – soit le plus important de tous les problèmes de sécurité routière. Il n'y a pas de quoi se surprendre, étant donné le taux élevé des décès liés à l'alcool sur les routes. Le deuxième problème qui est considéré comme très grave ou extrêmement grave est celui de la conduite sous l'influence de drogues (74,2 %), et celui qui suscite le plus faible taux de préoccupation est celui des jeunes conducteurs (21 %).



Degré de soutien aux différentes mesures en Ontario. Les Canadiens de l'Ontario manifestent un appui solide aux diverses mesures visant à repérer les conducteurs ivres et à les empêcher de conduire. La figure ci-dessous montre que 82.4 % des Canadiens de l'Ontario sont d'accord ou tout à fait d'accord pour que l'usage d'antidémarrateurs soit obligatoire pour les personnes déclarées coupables de conduite avec facultés affaiblies, et 79,4 % sont d'accord ou tout à fait d'accord pour se soumettre à un test de coordination des mouvements lorsqu'un conducteur est soupçonné d'être sous l'influence de l'alcool. Incidemment, le projet de loi C-2 a rendu possible l'adoption de lois rendant ce genre de test possible. Pour la première fois en 2008, les Canadiens de l'Ontario ont évalué leur degré de soutien aux mesures suivantes : 63,7 % d'entre eux étaient d'accord ou tout à fait d'accord pour que les policiers soient autorisés à faire des tests d'alcoolémie au hasard pour repérer les conducteurs en état d'ivresse, 62,2 % étaient d'accord ou tout à fait d'accord pour que la présence policière soit manifestement plus grande pour lutter contre la conduite en état d'ivresse et près de la moitié des Canadiens de l'Ontario, soit 46,5 % pensent que les antidémarrateurs devraient être obligatoires sur *tous* les véhicules.



Les Canadiens de l'Ontario qui étaient d'accord pour que les antidémarrateurs soient obligatoires pour **tous** les véhicules avaient à indiquer combien ils seraient prêts à payer pour qu'un tel dispositif soit installé dans leur voiture. En moyenne, la plupart d'entre eux seraient prêts à payer entre 95 \$ et 160 \$ pour un antidémarrateur.

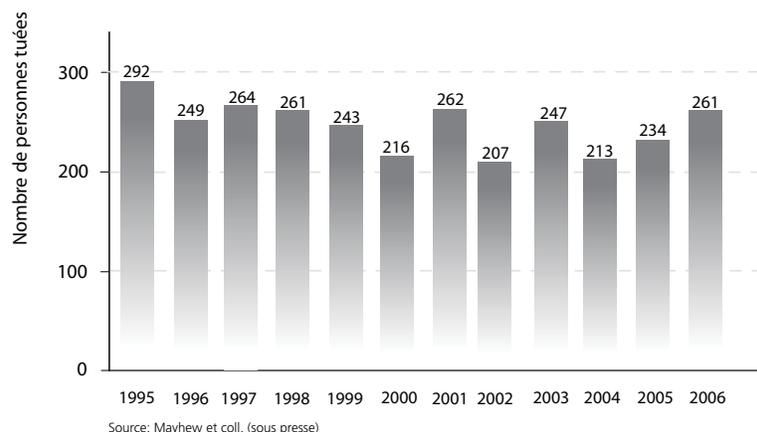
Bien que le public appuie davantage l'installation obligatoire d'antidémarrateurs pour les conducteurs déclarés coupables de conduite en état d'ivresse que pour **tous** les véhicules, près de la moitié de tous les Canadiens de l'Ontario pensent que ces dispositifs devraient être obligatoires dans tous les véhicules. Cette tendance témoigne d'une sensibilisation croissante aux avantages que peuvent représenter ces appareils pour la sécurité. Dans bien des secteurs de compétence, les antidémarrateurs sont considérés comme des dispositifs faisant partie de l'équipement de série sur les véhicules, un peu comme les ceintures et les sacs gonflables. Des efforts ont été déployés pour rendre cette technologie moins importune et mieux adaptée à l'usage dans tous les véhicules.

À propos du sondage. Ces résultats sont issus du Sondage sur la sécurité routière, sondage d'opinion publique annuel élaboré et administré par la FRBR. Au total, 240 Canadiens de l'Ontario ont participé au sondage. Les résultats peuvent être considérés comme exacts, avec une marge d'erreur de 6,3 %, 19 fois sur 20. La réponse à la plupart des questions faisait appel à une échelle de un à six, où six indiquait un accord, une préoccupation ou un soutien élevé, tandis qu'un marquait un accord, une préoccupation ou un soutien faible.

LA CONDUITE EN ÉTAT D'IVRESSE DANS LES PRAIRIES

La présente fiche d'information résume les résultats pour la région des Prairies (Alberta, Manitoba et Saskatchewan) du *Sondage sur la sécurité routière de 2008* sur la conduite en état d'ivresse au Canada. Ce sondage d'opinion publique annuel est réalisé par la Fondation de recherches sur les blessures de la route (FRDR) et parrainé par Transports Canada et l'Association des brasseurs du Canada. Il prend le pouls de la nation sur les questions clés en matière de sécurité routière à l'aide d'une vaste enquête téléphonique réalisée auprès d'un échantillon aléatoire représentatif de conducteurs canadiens. Les résultats régionaux et nationaux sur la conduite en état d'ivresse au pays sont publiés dans une série de fiches d'information complémentaires. Dans l'ensemble, les résultats nationaux et régionaux ne diffèrent pas énormément et les tendances que l'on voit apparaître dans chacune des régions sont comparables aux tendances nationales.

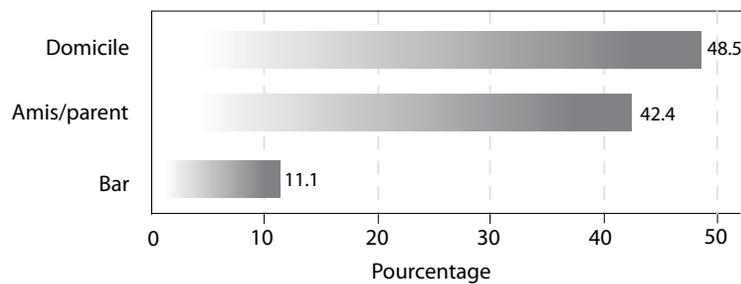
Combien de Canadiens meurent dans des collisions routières mettant en cause un conducteur en état d'ébriété dans les Prairies? En 2006, année la plus récente pour laquelle on dispose de données, 261 Canadiens ont été tués dans des collisions routières mettant en cause un conducteur ivre dans les provinces du Manitoba, de la Saskatchewan et de l'Alberta. Ce nombre, en hausse par rapport à 2005 et 2004, semble indiquer que la lutte contre l'alcool au volant a cessé de progresser.



Quel pourcentage de Canadiens conduisent en état d'ébriété dans les Prairies? En réponse à une question sur la conduite après avoir consommé de l'alcool au cours des 30 derniers jours, 13 % des Canadiens du Manitoba, de la Saskatchewan et de l'Alberta ont admis l'avoir fait en 2008. Au cours des 12 derniers mois, en 2008, 2 % des Canadiens des Prairies ont déclaré avoir conduit alors qu'ils croyaient avoir dépassé la limite légale. Incidemment, ces deux pourcentages semblent inférieurs aux résultats nationaux de 18,1 % et de 5,2 % respectivement. D'autres données seront toutefois nécessaires avant que l'on puisse confirmer l'apparition d'une tendance soutenue.

Où les conducteurs canadiens des Prairies ont-ils l'habitude de consommer de l'alcool? En 2008, 46,5 % de ceux qui ont conduit alors qu'ils croyaient avoir dépassé la limite permise déclarent avoir consommé de l'alcool principalement à la maison, 42,4 % affirment avoir généralement consommé de

l'alcool au domicile d'un ami ou d'un parent et 11,1 % l'ont fait la plupart du temps dans un bar. De telles tendances semblent indiquer qu'il faudra concevoir des messages et des approches variés pour influencer le comportement et réduire la conduite après la consommation d'alcool.

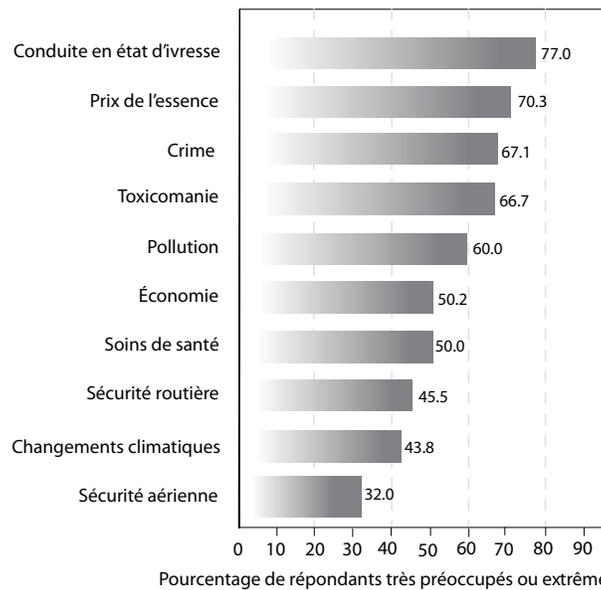


Combien de Canadiens des Prairies ont été passagers d'un véhicule conduit par une personne ayant consommé de l'alcool? Au cours du dernier mois écoulé, 6,7 % des Canadiens du Manitoba, de la Saskatchewan et de l'Alberta ont indiqué avoir été les passagers d'un véhicule conduit par une personne qui avait consommé de l'alcool à une occasion, et 4,5 % ont mentionné que la situation s'était produite à deux reprises. Ces passagers mettent leur vie en danger. Même quand le taux d'alcoolémie (TA) est faible, le risque d'avoir une collision et la gravité des blessures possibles augmentent substantiellement.

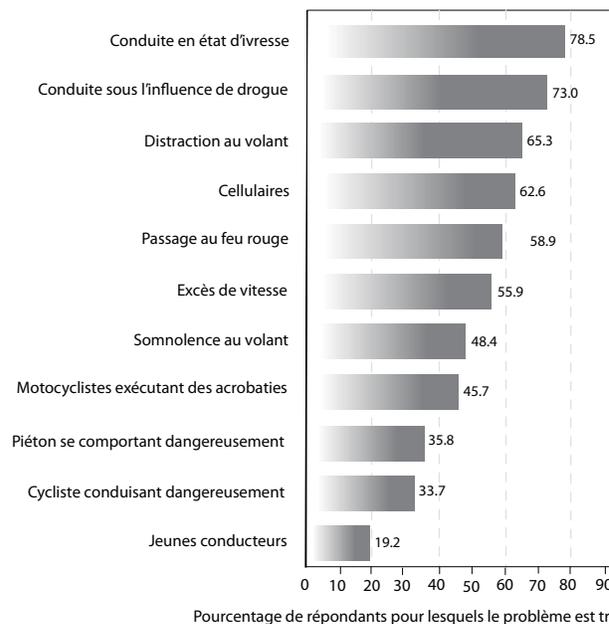
Combien de Canadiens des Prairies sont touchés par la conduite en état d'ivresse? Moins du tiers (45,5 %) des Canadiens des Prairies connaissent un membre de la famille ou un ami proche qui a été victime d'une collision liée à la conduite en état d'ivresse qu'ils n'ont pas eux-mêmes causée. Parmi ces personnes, 45,5 % ont dit connaître une victime et 54,5 % connaissent deux victimes ou plus. La conduite en état d'ivresse a des répercussions considérables sur la vie des Canadiens des Prairies, que ce soit des blessures graves, la hausse des coûts des soins de santé ou la perte de membres de la famille ou d'amis.

Dans les Prairies, 25 % des Canadiens déclarent connaître un membre de la famille ou un ami qui a conduit en état d'ivresse et qui a causé une collision dont il était responsable. Parmi ces Canadiens, 52,5 % ont dit connaître une personne qui a conduit en état d'ébriété et causé une collision, tandis que les 47,5 % qui restent en connaissent deux ou plus. Il convient de signaler que la question posée aux Canadiens des Prairies portait uniquement sur un membre de la famille ou un ami proche, de sorte que le résultat constitue vraisemblablement une sous-estimation du problème. Être responsable d'une collision liée à la conduite en état d'ébriété est une situation grandement stigmatisée qui peut avoir des répercussions très grandes sur la vie, non seulement de ceux qui sont en cause dans la collision, mais aussi de leurs proches. Ceux qui connaissent une personne qui, ayant consommé de l'alcool, s'apprête à conduire sont bien placés pour empêcher cette personne pour qui ils ont de l'affection de le faire. Comme on peut le voir dans la figure précédente, environ 46,5 % des conducteurs en état d'ébriété boivent à leur domicile, ce qui signifie qu'au moins 53,5 % se trouvent avec des amis ou des membres de la famille qui pourraient prendre des mesures pour influencer sur leur comportement et prévenir le problème.

Où se situe la question de la conduite en état d'ivresse dans l'ordre des priorités publiques dans les Prairies? Le nombre de Canadiens du Manitoba, de la Saskatchewan et de l'Alberta préoccupés par le problème de la conduite en état d'ivresse est plus important que pour tout autre problème social : 77 % se disent très préoccupés ou extrêmement préoccupés par ce problème. Le deuxième sujet de préoccupation dans l'ordre est le prix de l'essence à la pompe (70,3 %), tandis que celui qui les préoccupe le moins est la sécurité aérienne (32 %).

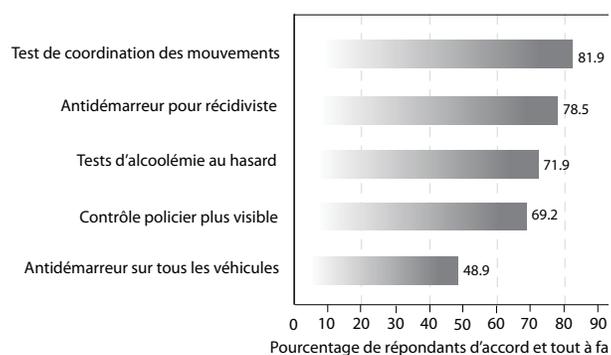


Est-ce que la conduite en état d'ivresse est un problème de sécurité routière important pour les Canadiens des Prairies? Sur l'ensemble des problèmes de sécurité routière, la conduite en état d'ivresse a été cotée comme un problème très grave ou extrêmement grave par 78,5 % des Canadiens du Manitoba, de la Saskatchewan et de l'Alberta – soit le plus important de tous les problèmes de sécurité routière. Il n'y a pas de quoi se surprendre, étant donné le taux élevé des décès liés à l'alcool sur les routes. Le deuxième problème qui est considéré comme très grave ou extrêmement grave est celui de la conduite sous



l'influence de drogues (73 %), et celui qui suscite le plus faible taux de préoccupation est celui des jeunes conducteurs (19,2 %).

Degré de soutien aux différentes mesures dans les Prairies. Les Canadiens des Prairies manifestent un appui solide aux diverses mesures visant à repérer les conducteurs ivres et à les empêcher de conduire. La figure ci-dessous montre que 81,9 % des Canadiens de cette région sont d'accord ou tout à fait d'accord pour que les conducteurs aient l'obligation de se soumettre à un test de coordination des mouvements lorsqu'ils sont soupçonnés d'être sous l'influence de l'alcool. Incidemment le projet de loi C-2 a rendu possible l'adoption de lois permettant d'utiliser ce genre de test. Environ 78,5 % pensent que l'usage d'antidémarrateurs devrait être obligatoire pour les personnes déclarées coupables de conduite avec facultés affaiblies. Pour la première fois, en 2008, les Canadiens des Prairies ont indiqué leur appui aux mesures suivantes : 71,9 % étaient d'accord ou tout à fait d'accord pour que les policiers soient autorisés à faire des tests d'alcoolémie au hasard pour repérer les conducteurs en état d'ivresse; 69,2 % étaient d'accord ou tout à fait d'accord pour que la présence policière soit manifestement plus grande pour lutter contre la conduite en état d'ivresse; près de la moitié des Canadiens des Prairies (48,9 %) pensent que les antidémarrateurs devraient être obligatoires sur *tous* les véhicules.



Les Canadiens des Prairies qui étaient d'accord pour que les antidémarrateurs soient obligatoires pour *tous* les véhicules avaient à indiquer combien ils seraient prêts à payer pour qu'un tel dispositif soit installé dans leur voiture. En moyenne, la plupart d'entre eux seraient prêts à payer entre 95 \$ et 175 \$ pour un antidémarrateur.

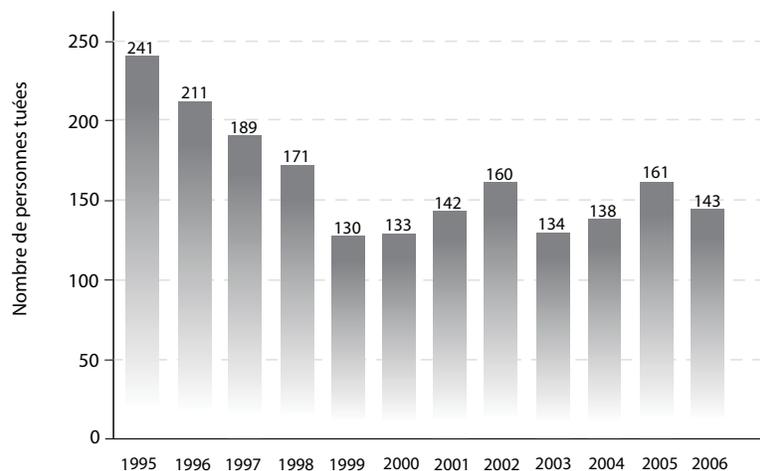
Bien que le public appuie davantage l'installation obligatoire d'antidémarrateurs pour les conducteurs déclarés coupables de conduite en état d'ivresse que pour *tous* les véhicules, près de la moitié de tous les Canadiens des Prairies pensent que ces dispositifs devraient être obligatoires dans tous les véhicules. Cette tendance témoigne d'une sensibilisation croissante aux avantages que peuvent représenter ces appareils pour la sécurité. Dans bien des secteurs de compétence, les antidémarrateurs sont considérés comme des dispositifs faisant partie de l'équipement de série sur les véhicules, un peu comme les ceintures et les sacs gonflables. Des efforts ont été déployés pour rendre cette technologie moins importune et mieux adaptée à l'usage dans tous les véhicules.

À propos du sondage. Ces résultats sont issus du Sondage sur la sécurité routière, sondage d'opinion publique annuel élaboré et administré par la FRBR. Au total, 241 Canadiens du Manitoba, de la Saskatchewan et de l'Alberta ont participé au sondage. Les résultats peuvent être considérés comme exacts, avec une marge d'erreur de 6,3 %, 19 fois sur 20. La réponse à la plupart des questions faisait appel à une échelle de un à six, où six indiquait un accord, une préoccupation ou un soutien élevé, tandis qu'un marquait un accord, une préoccupation ou un soutien faible.

LA CONDUITE EN ÉTAT D'IVRESSE EN COLOMBIE-BRITANNIQUE

La présente fiche d'information résume les résultats pour la région de la Colombie-Britannique du *Sondage sur la sécurité routière de 2008* sur la conduite en état d'ivresse au Canada. Ce sondage d'opinion publique annuel est réalisé par la Fondation de recherches sur les blessures de la route (FRDR) et parrainé par Transports Canada et l'Association des brasseurs du Canada. Il prend le pouls de la nation sur les questions clés en matière de sécurité routière à l'aide d'une vaste enquête téléphonique réalisée auprès d'un échantillon aléatoire représentatif de conducteurs canadiens. Les résultats régionaux et nationaux sur la conduite en état d'ivresse au pays sont publiés dans une série de fiches d'information complémentaires. Dans l'ensemble, les résultats nationaux et régionaux ne diffèrent pas énormément et les tendances que l'on voit apparaître dans chacune des régions sont comparables aux tendances nationales.

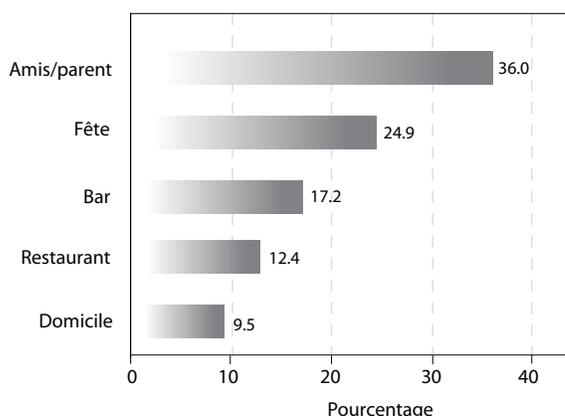
Combien de Canadiens meurent dans des collisions routières mettant en cause un conducteur en état d'ébriété en Colombie-Britannique? En 2006, année la plus récente pour laquelle on dispose de données, 143 Canadiens ont été tués dans des collisions routières mettant en cause un conducteur ivre en Colombie-Britannique, ce qui représentait une diminution par rapport à 2005. Dans ensemble, la lutte contre l'alcool au volant semble avoir cessé de progresser. De 1995 à 1999, le nombre de décès avait diminué de manière soutenue, passant de 241 à 130. Ce nombre fluctue depuis 2000 sans jamais avoir été inférieur à celui de 1999.



Source: Mayhew et coll. (sous presse)

Quel pourcentage de Canadiens conduisent en état d'ébriété en Colombie-Britannique? En réponse à une question sur la conduite après avoir consommé de l'alcool au cours des 30 derniers jours, 19,7 % des Canadiens de la Colombie-Britannique ont admis l'avoir fait en 2008. Au cours des 12 derniers mois, en 2008, 8,8 % des Canadiens de la Colombie-Britannique ont déclaré avoir conduit alors qu'ils croyaient avoir dépassé la limite légale. Incidemment, ce pourcentage semble supérieur au résultat national de 5,2 %. D'autres données seront toutefois nécessaires avant que l'on puisse confirmer l'apparition d'une tendance soutenue.

Où les conducteurs canadiens de la Colombie-Britannique ont-ils l'habitude de consommer de l'alcool? En 2008, 36 % de ceux qui ont conduit alors qu'ils croyaient avoir dépassé la limite permise déclarent avoir consommé de l'alcool principalement au domicile d'un ami ou d'un parent, près du quart (24,9 %) affirment avoir généralement consommé de l'alcool au cours d'une fête, 17,2 % l'ont fait la plupart du temps dans un bar, 12,4 %, au restaurant, et 9,5 %, à la maison. De telles tendances semblent indiquer qu'il faudra concevoir des messages et des approches variés pour influencer le comportement et réduire la conduite après la consommation d'alcool.



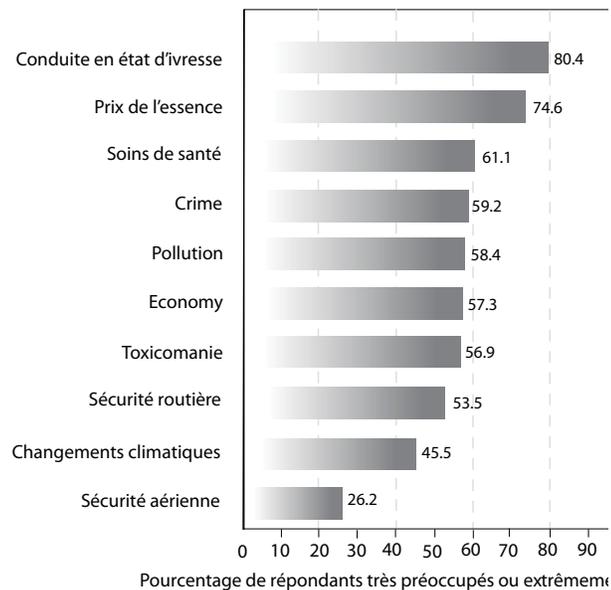
Combien de Canadiens de la Colombie-Britannique ont été passagers d'un véhicule conduit par une personne ayant consommé de l'alcool? Au cours du dernier mois écoulé, 6,8 % des Canadiens de la Colombie-Britannique ont indiqué avoir été les passagers d'un véhicule conduit par une personne qui avait consommé de l'alcool à une occasion, et 11,4 % ont mentionné que la situation s'était produite à deux reprises. Ces passagers mettent leur vie en danger. Même quand le taux d'alcoolémie (TA) est faible, le risque d'avoir une collision et la gravité des blessures possibles augmentent substantiellement.

Combien de Canadiens de la Colombie-Britannique sont touchés par la conduite en état d'ivresse? Moins du tiers (29,6 %) des Canadiens de la Colombie-Britannique connaissent un membre de la famille ou un ami proche qui a été victime d'une collision liée à la conduite en état d'ivresse qu'ils n'ont pas eux-mêmes causée. Parmi ces personnes, 45,2 % ont dit connaître une victime et 54,8 % connaissent deux victimes ou plus. La conduite en état d'ivresse a des répercussions considérables sur la vie des Canadiens de la Colombie-Britannique, que ce soit des blessures graves, la hausse des coûts des soins de santé ou la perte de membres de la famille ou d'amis.

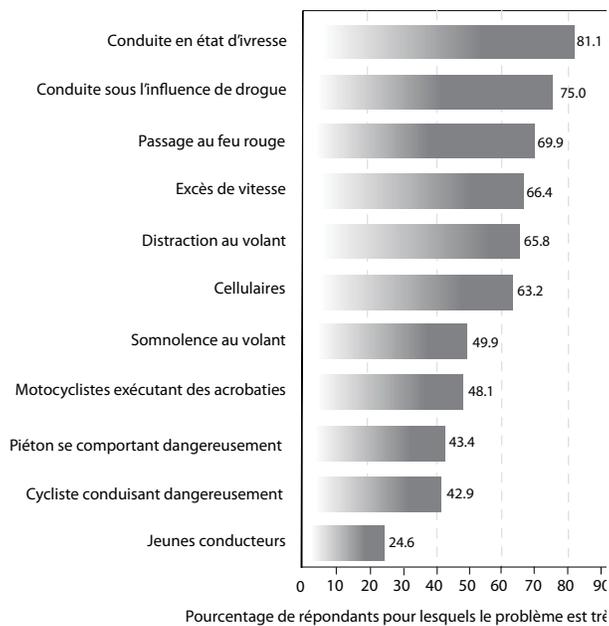
En Colombie-Britannique, 19,6 % des Canadiens déclarent connaître un membre de la famille ou un ami qui a conduit en état d'ivresse et qui a causé une collision dont il était responsable. Parmi ces Canadiens, 62,3 % ont dit connaître une personne qui a conduit en état d'ébriété et causé une collision, tandis que les 37,7 % qui restent en connaissent deux ou plus. Il convient de signaler que la question posée aux Canadiens de la Colombie-Britannique portait uniquement sur un membre de la famille ou un ami proche, de sorte que le résultat constitue vraisemblablement une sous-estimation du problème. Être responsable d'une collision liée à la conduite en état d'ébriété est une situation grandement stigmatisée qui peut avoir

des répercussions très grandes sur la vie, non seulement de ceux qui sont en cause dans la collision, mais aussi de leurs proches. Ceux qui connaissent une personne qui, ayant consommé de l'alcool, s'apprête à conduire sont bien placés pour empêcher cette personne pour qui ils ont de l'affection de le faire. Comme on peut le voir dans la figure précédente, seulement 9,5 % des conducteurs en état d'ébriété boivent à leur domicile, ce qui signifie qu'au moins 90,5 % se trouvent avec des amis ou des membres de la famille qui pourraient prendre des mesures pour influencer sur leur comportement et prévenir le problème.

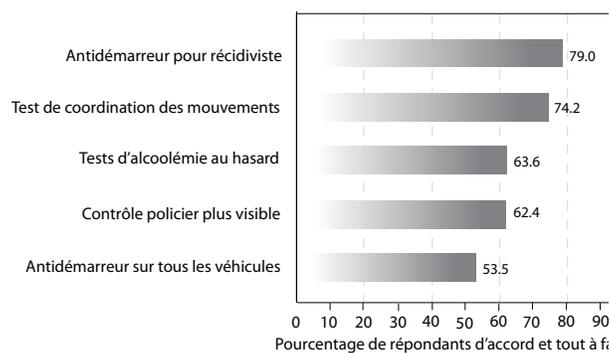
Où se situe la question de la conduite en état d'ivresse dans l'ordre des priorités publiques en Colombie-Britannique? Le nombre de Canadiens de la Colombie-Britannique préoccupés par le problème de la conduite en état d'ivresse est plus important que pour tout autre problème social : 80,4 % se disent très préoccupés ou extrêmement préoccupés par ce problème. Le deuxième sujet de préoccupation dans l'ordre est le prix de l'essence à la pompe (74,6 %) tandis que celui qui les préoccupe le moins est la sécurité aérienne (26,2 %).



Est-ce que la conduite en état d'ivresse est un problème de sécurité routière important pour les Canadiens de la Colombie-Britannique? Sur l'ensemble des problèmes de sécurité routière, la conduite en état d'ivresse a été cotée comme un problème très grave ou extrêmement grave par 90,6 % des Britanno-Colombiens – soit le plus important de tous les problèmes de sécurité routière. Il n'y a pas de quoi se surprendre, étant donné le taux élevé des décès liés à l'alcool sur les routes. Le deuxième problème qui est considéré comme très grave ou extrêmement grave est celui de la conduite sous l'influence de drogues (75 %), et celui qui suscite le plus faible taux de préoccupation est celui des jeunes conducteurs (24,6 %).



Degré de soutien aux différentes mesures en Colombie-Britannique. Les Canadiens de la Colombie-Britannique manifestent un appui solide aux diverses mesures visant à repérer les conducteurs ivres et à les empêcher de conduire. La figure ci-dessous montre que 79 % des Britanno-Colombiens sont d'accord ou tout à fait d'accord pour que l'usage d'antidémarrateurs soit obligatoire pour les personnes déclarées coupables de conduite avec facultés affaiblies, et 74,24 % pensent que les conducteurs devraient avoir l'obligation de se soumettre à un test de coordination des mouvements lorsqu'ils sont soupçonnés d'être sous l'influence de l'alcool. Incidemment, le projet de loi C-2 a rendu possible l'adoption de lois permettant d'utiliser ce genre de test. Pour la première fois, en 2008, les Canadiens de la Colombie-Britannique ont pu indiquer leur appui aux mesures suivantes : 63,6 % étaient d'accord ou tout à fait d'accord pour que les policiers soient autorisés à faire des tests d'alcoolémie au hasard pour repérer les conducteurs en état d'ivresse; 62,4 % étaient d'accord ou tout à fait d'accord pour que la présence policière soit manifestement plus grande pour lutter contre la conduite en état d'ivresse; plus de la moitié des Britanno-Colombiens (53,5 %) pensent que les antidémarrateurs devraient être obligatoires sur *tous* les véhicules.



Les Canadiens de la Colombie-Britannique qui étaient d'accord pour que les antidémarrateurs soient obligatoires pour **tous** les véhicules avaient à indiquer combien ils seraient prêts à payer pour qu'un tel dispositif soit installé dans leur voiture. En moyenne, la plupart d'entre eux seraient prêts à payer entre 95 \$ et 165 \$ pour un antidémarrateur.

Bien que le public appuie davantage l'installation obligatoire d'antidémarrateurs pour les conducteurs déclarés coupables de conduite en état d'ivresse que pour **tous** les véhicules, plus de la moitié de tous les Canadiens de la Colombie-Britannique pensent que ces dispositifs devraient être obligatoires dans tous les véhicules. Cette tendance témoigne d'une sensibilisation croissante aux avantages que peuvent représenter ces appareils pour la sécurité. Dans bien des secteurs de compétence, les antidémarrateurs sont considérés comme des dispositifs faisant partie de l'équipement de série sur les véhicules, un peu comme les ceintures et les sacs gonflables. Des efforts ont été déployés pour rendre cette technologie moins importune et mieux adaptée à l'usage dans tous les véhicules.

À propos du sondage. Ces résultats sont issus du Sondage sur la sécurité routière, sondage d'opinion publique annuel élaboré et administré par la FRBR. Au total, 240 Canadiens de la Colombie-Britannique ont participé au sondage. Les résultats peuvent être considérés comme exacts, avec une marge d'erreur de 6,3 %, 19 fois sur 20. La réponse à la plupart des questions faisait appel à une échelle de un à six, où six indiquait un accord, une préoccupation ou un soutien élevé, tandis qu'un marquait un accord, une préoccupation ou un soutien faible.